

**Amqui, le 18  
décembre 2019**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amqui  
le 18 décembre 2019, à 19 h 30, à la salle Gérard-Dubé située au  
20, promenade Marcel-Rioux, à Amqui.

Sont présent(e)s :

Mme Sarah-Josée Fournier, conseillère, district n° 1  
M. Normand Boulianne, conseiller, district n° 2  
M. Michel Germain, conseiller, district n° 3  
M. Égide Charest, conseiller, district n° 4  
M. Richard Leclerc, conseiller, district n° 5  
Mme Sylvie Blanchette, conseillère, district n° 6

Les membres présents forment le quorum, sous la présidence de  
M. Pierre D'Amours, maire.

Sont également présent(e)s :

M<sup>e</sup> Marie-Hélène Dupont, directrice générale  
M<sup>e</sup> Vincent Paradis, greffier  
M. Michaël Côté, trésorier

**N° 2019-479**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

L'adoption de l'ouverture de la séance extraordinaire est proposée  
par Mme Sylvie Blanchette, appuyée par M. Richard Leclerc, à 19 h 31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2019-480**

### **ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour de cette séance concerne uniquement les  
prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020 et le programme  
triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2020-2021-  
2022.

L'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance  
extraordinaire ont été notifiés, en main propre, à chaque membre du  
conseil municipal dans les délais légaux et la séance est tenue selon la  
loi.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Mme Sarah-Josée  
Fournier, appuyée par M. Michel Germain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2019-481**

### **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 – ADOPTION**

Il est proposé par M. Richard Leclerc  
appuyé par M. Michel Germain

d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020 de la  
Ville d'Amqui, qui se présentent comme suit :

REVENUS PAR CATÉGORIE	Année 2020
Taxes foncières à l'ensemble	6 336 039 \$
Tarification des services (aqueduc, égout, matières résiduelles)	1 873 974 \$
Taxes spéciales (secteur)	21 776 \$
Paiements tenant lieu de taxes (institutions gouvernementales)	613 219 \$
Autres revenus de sources locales	465 686 \$
Taxes de mutation, permis et amendes	147 000 \$
Transferts gouvernementaux	976 214 \$
Cession d'actifs immobilisés et revenus éoliens	334 092 \$
<b>TOTAL</b>	<b>10 768 000 \$</b>

DÉPENSES PAR FONCTION	Année 2020
Administration générale	1 594 277 \$
Sécurité publique	1 151 402 \$
Transport	1 997 662 \$
Hygiène du milieu	1 769 025 \$
Santé et bien-être	94 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	404 919 \$
Loisirs et culture	1 829 226 \$
Frais de financement et affectations	1 927 489 \$
<b>TOTAL</b>	<b>10 768 000 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-482

**PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS –  
2020-2021-2022 – ADOPTION**

Il est proposé par M. Égide Charest  
appuyé par M. Michel Germain

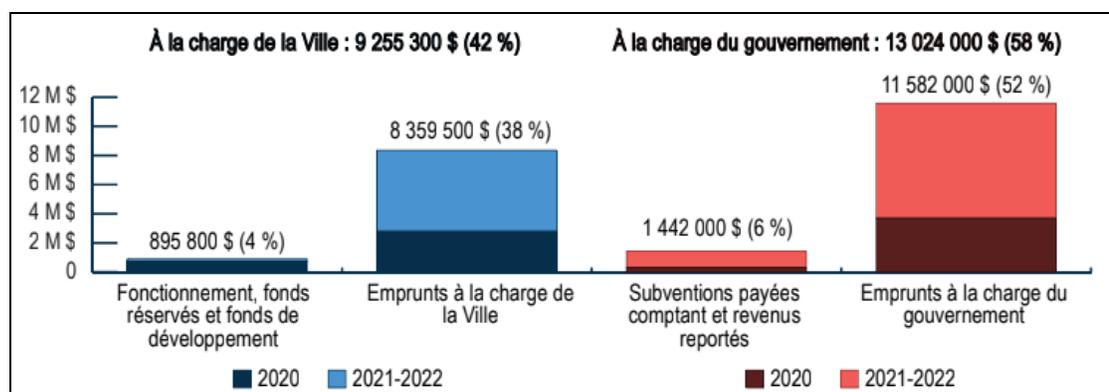
d'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2020-2021-2022, qui se présente comme suit :

Coût des investissements totaux net des subventions applicables pour les trois prochaines années				
Immobilisations	2020	2021	2022	Total
<b>Entretien, renouvellement et amélioration des actifs</b>				
Entretien des infrastructures routières et d'hygiène du milieu	333 800 \$	2 007 400 \$	578 500 \$	2 919 700 \$
Reconstruction du garage municipal	1 677 800 \$			1 677 800 \$
Réfection, relocalisation ou construction de l'hôtel de ville	11 200 \$	105 000 \$	1 050 000 \$	1 166 200 \$
Mise aux normes du système de refroidissement du curling	149 400 \$			149 400 \$
Reconstruction de la passerelle J.-Napoléon-Pérusse	18 400 \$		200 000 \$	218 400 \$
Renouvellement et amélioration d'infrastructures de loisirs	93 100 \$	578 100 \$	68 000 \$	739 200 \$
Renouvellement et entretien de machineries	607 000 \$	13 500 \$		620 500 \$
Lutte contre la berce spondyle	15 000 \$			15 000 \$
	<b>2 905 700 \$</b>	<b>2 704 000 \$</b>	<b>1 896 500 \$</b>	<b>7 506 200 \$</b>

<b>Développement économique durable</b>				
Développement résidentiel, commercial et industriel	510 200 \$	860 400 \$	225 000 \$	1 595 600 \$
Attractivité et revitalisation de la ville	7 500 \$	40 000 \$		47 500 \$
	<b>517 700 \$</b>	<b>900 400 \$</b>	<b>225 000 \$</b>	<b>1 643 100 \$</b>
<b>Autres investissements</b>				
Conformité à des obligations législatives et administratives	75 600 \$	30 400 \$		106 000 \$
	75 600 \$	30 400 \$		106 000 \$
	<b>3 499 000 \$</b>	<b>3 634 800 \$</b>	<b>2 121 500 \$</b>	<b>9 255 300 \$</b>

Note : Les montants sont arrondis en milliers de dollars et regroupés de manière à ressortir les grandes orientations du conseil en matière d'investissements)

#### Sources de financement afférentes aux projets d'investissements :



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

Une période est réservée aux citoyennes et aux citoyens voulant poser des questions ou faire des commentaires sur les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2020.

M. Jean-Yves Roy, citoyen, exprime aux élus sa préoccupation concernant l'impact de l'ajout de l'immeuble de Château Bellevue au rôle d'évaluation et questionne le montant en crédit de taxes qui sera accordé. M. Michaël Côté, trésorier, explique que l'ajout de l'immeuble Château Bellevue au rôle se fera au cours de l'année 2020, avec une rétroaction au 1<sup>er</sup> septembre 2019. Il mentionne que, selon la réglementation municipale, Château Bellevue bénéficiera d'un crédit de taxes de 75 % pour la première année. M. Pierre D'Amours, maire, complète en précisant que dans cinq ans, la Ville estime que les revenus en taxes foncières en lien avec l'immeuble Château Bellevue seront d'environ 300 000 \$, auxquels s'ajouteront les taxes de services.

M. Jean-Yves Roy questionne aussi les crédits de taxes accordés aux logements sociaux. M. Pierre D'Amours, maire, assure que le conseil municipal n'a pas l'intention d'accorder de crédits de taxes de 100 %, mais de plutôt minimalement percevoir des revenus nets des crédits applicables équivalents aux dépenses afférentes.

M. Jean-Pierre Roy questionne également l'impact de la nouvelle caserne incendie de la MRC de La Matapédia. M. Pierre D'Amours, maire, explique que les quotes-parts payables à la MRC de La Matapédia diminueront en 2020, alors que les coûts de la caserne incendie ont déjà été considérés. Il convient toutefois que ce sera probablement un enjeu pour les années futures.

**N° 2019-483**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 19 h 51 sur une proposition de M. Normand Boulianne, appuyée par Mme Sylvie Blanchette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Pierre D'Amours  
Maire

---

M<sup>e</sup> Vincent Paradis  
Greffier

---